

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-06-37 – VŒUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION FORMATION DES SECRETAIRES DE MAIRIES

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

A l'horizon 2026, plus de 150 secrétaires de mairie de Meurthe-et-Moselle seront retraitées.

17 communes de notre territoire seront impactées. A l'échelle nationale, ce sont 42% des secrétaires de mairie qui partiront à la retraite dans les dix prochaines années.

Le métier de secrétaire de mairie, peu valorisé et complexe, souffre d'un réel manque d'attractivité et les mairies font aujourd'hui face à une pénurie sans disposer de moyens pour y remédier.

Compte tenu du fort taux de renouvellement de ce métier indispensable et pour répondre aux attentes des communes en manque de personnel formé et qualifié, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé, en 2018, en partenariat avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine, de mettre en place un cursus diplômant dénommé « Diplôme universitaire Secrétaire de mairie – Gestionnaire administratif », véritable reconnaissance de la profession.

Toutefois, à l'horizon 2022, bien que ce dispositif allie insertion professionnelle et maintien du service public local, Pôle Emploi renonce à mobiliser ses financements qui couvraient l'intégralité des coûts de formation, impose des contingences horaires de formation : 400 heures/580 heures nécessaires, une embauche préalable à la formation et interdit toute possibilité de recrutement en cours de formation.

Il est cependant impératif que ce cursus universitaire et ce diplôme soient maintenus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Soutenir la motion du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, qui va saisir la Direction Régionale de Pôle Emploi et la Région Grand Est, premier financeur public et pilote des formations professionnelles, le préfet et les parlementaires de Meurthe-et-Moselle de ces difficultés.**
- **Autoriser le Président à engager en tant que de besoin les démarches nécessaires au soutien de cette motion et à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX